

## Arrêté 2026-18

### ARRÊTÉ DU 18 MAI 2026 ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2213-1 à L2213-4 ;
- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée ;
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,
- **Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté interministériel en date du 07/06/1977, modifié
- **Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 02/04/2001 portant réglementation de la circulation sur les routes départementales au droit des chantiers routiers dans le cadre de la signalisation temporaire
- **Vu** la demande en date du 18 mai 2026 par laquelle la société Alpes Durance Travaux, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux de réfection du mur d'enceinte du cimetière de Ville : fermeture de la rue de la Cure.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE PREMIER** –

La rue de la Cure sera fermée à toute circulation le long du cimetière de Ville :

- Le mardi 19 mai 2026 de 14h à 16h,
- Le vendredi 22 mai 2026 de 14h à 16h
- Le mardi 26 mai 2026 de 8h30 à 11h30

**ARTICLE 2** – La prescription imposée par le présent arrêté sera signalée aux conducteurs de véhicules par une signalisation de chantier conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation sera assurée par la société Alpes Durance Travaux.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de Alpes Durance Travaux.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 005-210500583-20260518-ARRETE202618-AR

**Ampliation à :**

La société Alpes Durance Travaux

Département des Hautes-Alpes

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.

Les archives communales.

Freissinières, le 18 mai 2026

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

